

Intitulé du programme

Programme d'Aménagement du Coulon à Cavaillon

Tranche 1.1

Recoupement du méandre du Grand Grès

ANNEE 2008 - 2009

BILAN DE L'OPERATION



MAÎTRE D'OUVRAGE :
Secrétariat technique :

Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon
Maison du PNR du Luberon
Place Jean Jaurès
84400 APT



MAÎTRE D'OEUVRE :

SAFEGE Ingénieurs Conseils
Délégation Méditerranée Outre Mer
13100 AIX EN PROVENCE



ENTREPRISE :

TRIVELLA



SOUS-TRAITANT :

PHILIP FRERES



COORD. SECURITE :

CET BOIZE
247 Rue Louis Lumière – ZAC Saint Martin
84120 PERTHUIS

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX	5
4. EXECUTIONS DES TRAVAUX	5
5. PLAN DE RECOLLEMENT	8

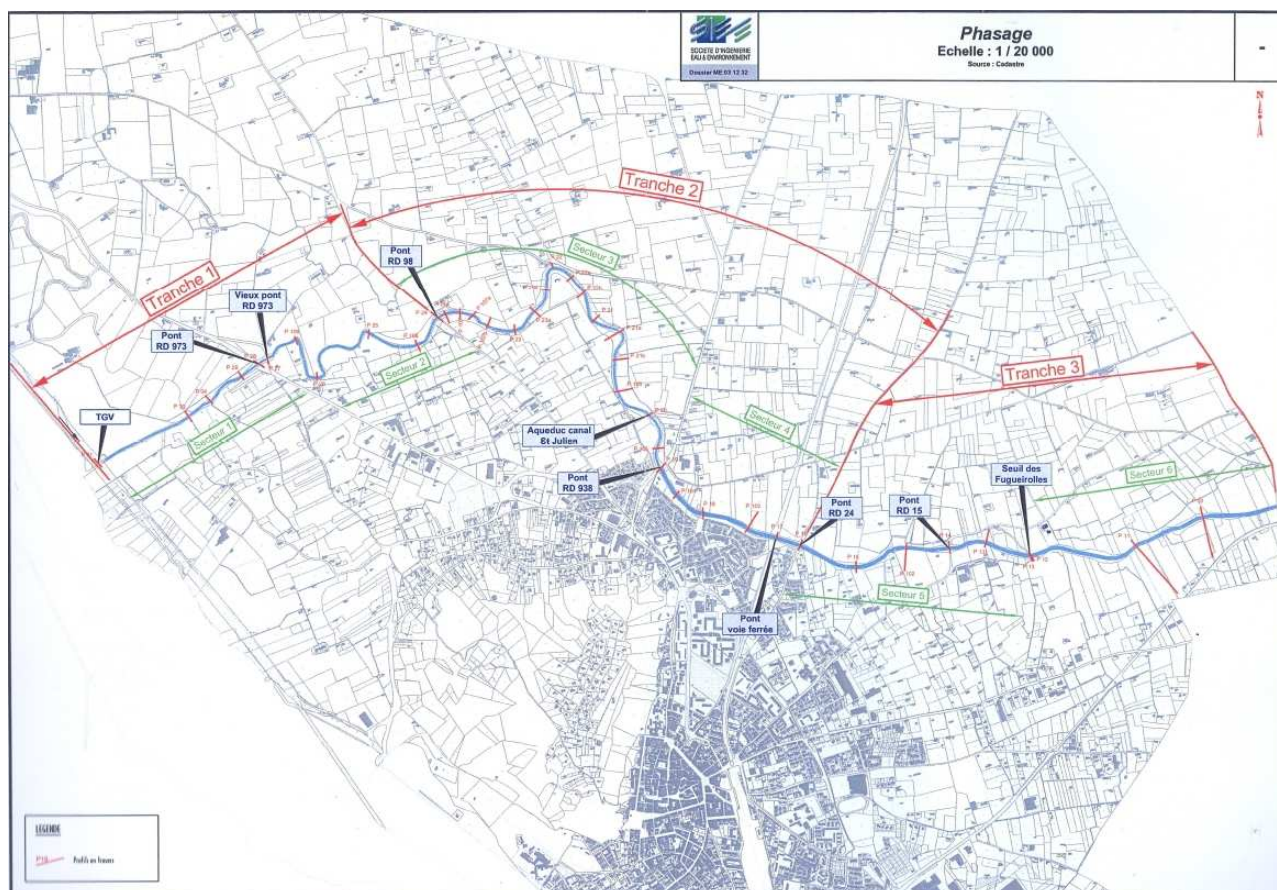
	<p>OPERATION :</p> <p style="text-align: center;">PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU COULON A CAVAILLON Tranche 1.1 – Recouplement du méandre des Grands Grès</p> <p>MAITRE D'OUVRAGE :</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON-COULON Représenté par : Didier PERELLO, Président</p> <p>MAITRE D'ŒUVRE :</p> <p>SAFEGE Ingénieurs Conseil Représenté par : Guillaume ROUX, Directeur de Projet</p> <p>ENTREPRISES :</p> <p>TRIVELLA (mandataire) PHILIP FRERES (sous-traitant)</p> <p>MONTANT (hors étude – assistance technique) : 211 627,50 € HT soit 253 106,49 € TTC</p> <p>FINANCEMENT:</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat (20% base HT) :.....127 500.00 €- Agence de l'Eau RMC (10% base HT) :.....51 000.00 €- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (30% base HT):.....127 000.00 €- Conseil Général du Vaucluse (20% base HT) :.....102 000.00 €- Communes du SIRCC (20% base HT) :.....102 000.00 €
BILAN DE L'OPERATION	

1. PREAMBULE

Suite à la crue du 6 et 7 janvier 1994, le Parc Naturel Régional du Luberon et la commune de Cavaillon décidèrent de définir un Programme d'Aménagement du Coulon à Cavaillon (PACC) afin de lutter contre les inondations sur la commune. Ce programme vise à améliorer les écoulements du Coulon en crue et à maîtriser le suivi et l'évolution de l'environnement de la rivière.

Deux tranches de travaux « d'urgence » sont réalisées entre 1996 et 2002, entre la voie TGV et la RD973 et la RD98 et la RD938, respectivement sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Luberon et de la commune de Cavaillon.

En 2004, le programme d'aménagement a fait l'objet d'un bilan intermédiaire. En tenant compte du retour d'expérience des phases précédemment réalisées et de l'évolution physique de l'hydrosystème, l'étude a abouti à une réévaluation financière du projet et à une refonte complète de la programmation des travaux. Désormais, le programme PACC comprend un total de trois tranches de travaux (*Ci-dessous le découpage du nouveau PACC*).



Le **Syndicat Intercommunal de Rivières du Calavon Coulon (SIRCC)** créé depuis décembre 2005 reprend la maîtrise d'ouvrage du PACC. Cependant, compte tenu du poids financier que représente le PACC pour le syndicat qui est en phase de démarrage, il a été décidé d'engager dans un premier temps les travaux de recoupement du méandre du Grand Grès, qui constitue un verrou hydraulique important, en deux tranches (1.1 et 1.2). La ville de Cavaillon dispose de toute la maîtrise foncière sur ce site.

Le présent bilan d'opération concerne les travaux de la tranche 1.1 du recoupement du méandre des Grands Grès.

2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent document dresse le **bilan d'exécution des travaux du recouplement du méandre des Grands Grès – Tranche 1.1 – sur la commune de Cavaillon**.

Les travaux ont consisté à :

- Traiter la végétation existante,
- Recouper le méandre des Grands Grès,
- Créer un espace de débordement intermédiaire (risberme) pour les crues fréquentes à rares,
- Mettre en place des protections de berges lourdes (enrochement) et légère (technique végétale),
- Réaménager l'espace rivière.

L'aménagement de ce secteur a fait l'objet d'un **appel d'offres ouvert**, après avis de publicité préalable et mise en concurrence conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, lancée le **14 janvier 2008**.

Le marché était composé d'une tranche ferme.

Le S.I.R.C.C. a **notifié le marché le 04 avril 2008** à l'entreprise **TRIVELLA** pour un montant initial global de **211 627,50 € HT**.

La préparation du chantier de **30 jours** a débuté le 21 avril 2008.

Le maître d'ouvrage a souhaité que les travaux démarrent le plus rapidement possible et il a été décidé de découper les travaux en deux opérations distinctes et non consécutives dans le temps :

- Une 1^{ière} opération faisant intervenir les techniques minérales d'avril à juillet 2008,
- Et une 2^{ième} opération faisant intervenir des techniques végétales de novembre à février 2009.

La réception des travaux de la tranche 1.1 de recouplement du méandre des Grands Grès a été effectuée le 17 avril 2009

Au cours de ces travaux, un avenant a été réalisé. Celui-ci a intégré des travaux de protection supplémentaire à mettre en place sur la partie supérieure des berges qui induit une plus value de **+ 4 243,75 € HT**.

Le nouveau montant du marché public a été porté à **221 871,25 € HT** soit **265 358,02 € TTC**.

Un sous traitant (PHILIP FRERES pour la réalisation des travaux d'abattage d'arbres, de végétalisation et de mise en place d'aménagements issus de technique végétale) est intervenu dans le cadre de cette opération.

3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX

La part la plus importante de ces travaux reposait sur :

- La prévention et la gestion des risques d'inondation en améliorant le débit d'écoulement du Coulon en crue,
- La préservation des milieux naturels remarquables au regard de la réglementation Natura 2000,
- L'intégration d'objectifs d'aménagements paysagers permettant de structurer le paysage et de rétablir une unité et une identité au Coulon.

4. EXECUTIONS DES TRAVAUX

Les grandes lignes d'interventions ont été :

- Pour la phase d'installation de chantier :

- Le balisage des zones à enjeu qui doivent être préservées lors des terrassements,
- Les zones de protection de la conduite de gaz,
- Le marquage des arbres à abattre.
- L'évacuation de décharges sauvages.



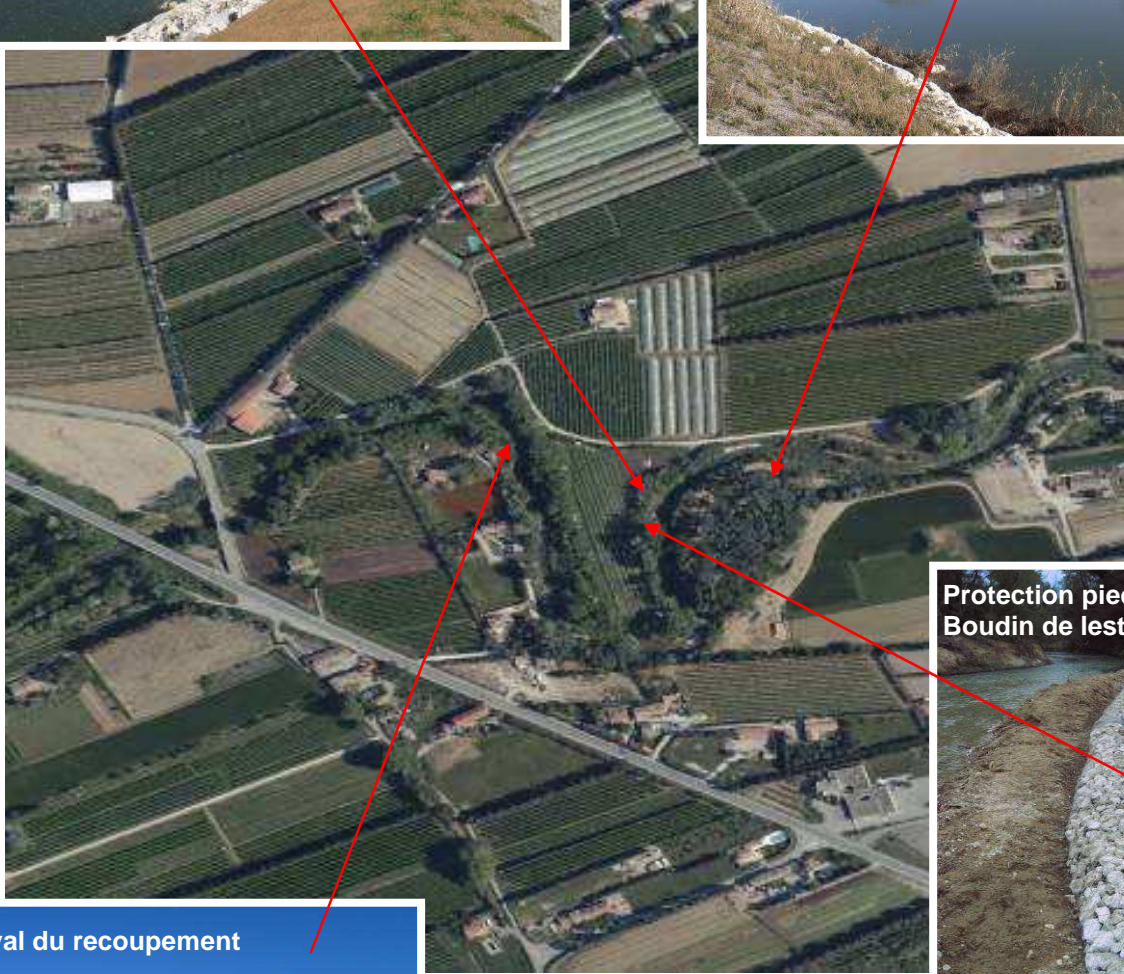
- Pour la phase chantier : aménagement de la tranche 1.1

- Traitement de la végétation existante,
- Reprofilage du lit mineur et des berges,
- Reconstitution d'un espace boisé mobilisable en crue,
- Mise en place de protections de berge lourdes (technique minérale) et légères (technique végétale) selon les contraintes du site,

Recouplement du méandre : Seuil de calage



Reprofilage du lit mineur et des berges : Risberme



Protection pied de berge : Boudin de lestage



Partie aval du recouplement

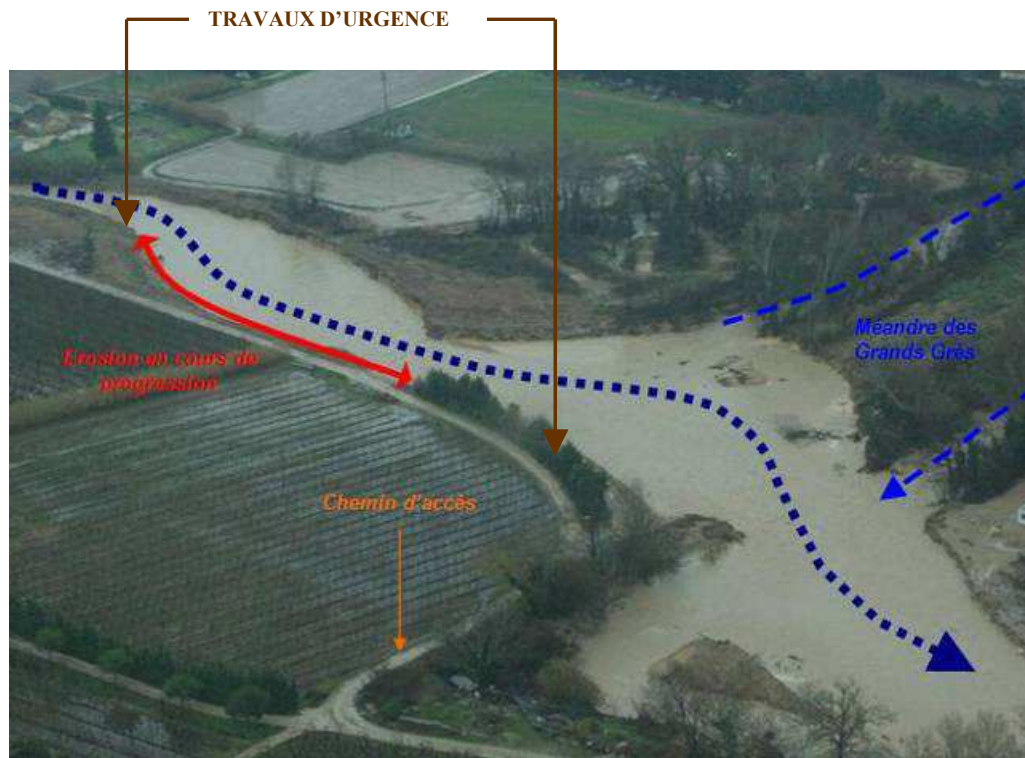


- **Crue des 14 et 15 décembre 2008 :**

La crue a fortement érodé la berge en rive droite, sur plus d'une centaine de mètres, mettant à nu la canalisation de gaz haute pression alimentant la vallée du Calavon. Les matériaux de la 2ème tranche (PACC - Tranche 1.2), non encore évacués, ont été utilisés et de la grave concassée (abattage) a dû être apportée pour pouvoir continuer les terrassements et permettre la circulation des engins en toute sécurité. Des blocs d'enrochements ont été disposés en pied pour maintenir le talus.

Ces opérations d'urgence ont été réalisées dans le cadre des travaux post-crue 2008. L'entreprise MIDI TRAVAUX a été mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser ces opérations qui ont donc consisté, sur le secteur des Grands Grès, à :

- o Protéger la canalisation de gaz,
- o Remettre en état le chemin emporté (rive droite).



CAVAILLON/ Grands Grès
15/12/08 à 21:30



CAVAILLON/ Grands Grès
18/12/08 à 10:00

